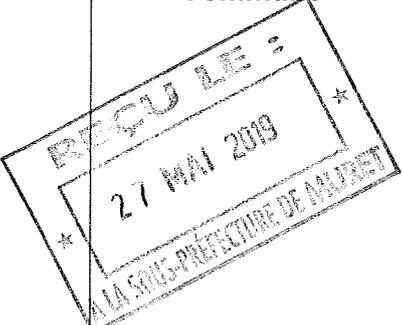


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 16 Procurations : 7 Absents : 6 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 16 mai 2019</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.</p> <p><b>PROCURATIONS</b> : Dominique ALM à Michel PASDELOUP, Jérôme BOUTELOUP à Alain D'ORSO, Marie-Ange KOFFEL à Geneviève FABRE, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL à Manuel SOLSONA.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Yvelise MONTANE, Corinne CORDELIER, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Line DELHON, Eva FLORES.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Philippe RIGAL</p>	
<p><b>N° 4602</b></p> <p><b>OBJET :</b></p> <p><b>SAGe : reprise de la compétence « Construction et entretien des équipements sportifs annexés aux collèges » par la Commune</b></p> 	<p>Vu la délibération du Conseil Départemental du 27 mars 2018 proposant la poursuite du plan pluriannuel d'investissement pour les collèges sur la période 2022-2024, qui projette la création de 4 nouveaux établissements, afin de répondre aux besoins en scolarisation des zones « en tension » qui connaissent une forte croissance démographique. Au Sud-ouest Toulousain, c'est la commune de SEYSSES qui a été retenue pour une ouverture en septembre 2022</p> <p>Vu la délibération de la commune de SEYSSES n°4515 du 30 mai 2018 portant acte de candidature pour l'accueil d'un collège et s'engageant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ à mettre à disposition du Département un terrain (cession à l'euro symbolique) permettant l'implantation du collège et de ses annexes,</li> <li>➤ à construire à ses frais un gymnase et un terrain de grands jeux, sur la même unité foncière ou à proximité ;</li> </ul> <p>Considérant que la commune de SEYSSES adhère à la compétence : « Construction et entretien des équipements sportifs annexés aux collèges » exercée par le SIVOM SAGe,</p> <p>Considérant que s'agissant de la construction sur son territoire et à ses frais d'un gymnase associé au collège, il apparait dans l'intérêt communal de gérer en propre cette construction afin d'en maîtriser la forme, le financement et l'usage.</p> <p>Conformément à l'article 11-2 des statuts du SAGe : « la reprise d'une compétence prend effet 6 mois après la date à laquelle la délibération du membre adhérent portant reprise de la compétence est devenue exécutoire ».</p>

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Décide</b> de reprendre au SAGe la compétence « Construction et entretien des équipements sportifs annexés aux collèges ».</li></ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : <b>27 MAI 2019</b> Affiché le : <b>20 MAI 2019</b></p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 23 mai 2019</p> <p><b>Le Maire, Alain PACE</b></p>  

